

[Impressum]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **19 (1948)**

Heft 11

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

au N° 3 doivent être établis pour chaque nouveau quartier de résidence. Ces plans seront complétés par un nouveau règlement de construction qui fixera de même les prescriptions nécessaires à la protection de la vieille ville.

Nous devons remercier les autorités de la ville de Porrentruy pour l'initiative qu'elles ont prise en abordant une étude d'ensemble. Nous espérons que les citoyens saisiront l'opportunité d'une telle action et accepteront, le moment venu, les plans et règlements garantissant un développement harmonieux de leur belle cité.

Nous formons le vœu que de nouvelles industries s'établissent à Porrentruy, qui présente encore l'avantage d'un climat agréable.

A, BODMER, ingénieur
Directeur du bureau technique
du Groupe d'aménagement régional de Berne

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

La Confédération subventionne la construction de maisons d'habitation depuis 1942. Elle a versé à ce titre jusqu'à fin 1947 une somme de 179 millions de francs en chiffre rond pour 59.000 logements environ. L'effort maximum a été fait en 1947 (71 millions pour 20.000 logements). Les prévisions pour 1948 sont de 18.000 logements et 48 millions de subventions fédérales. Le Conseil fédéral vient de soumettre aux Chambres un projet d'arrêté ouvrant un crédit de 55 millions de francs pour l'encouragement de la construction de maisons d'habitation. On sait que la Confédération n'accorde ses subventions qu'à la condition que les cantons et les communes allouent le double du montant de l'aide fédérale. Quelques cantons ont déjà suspendu toute aide en faveur de la construction de logements en 1948. Dans de nombreuses communes les électeurs montrent moins d'empressement à faire subventionner la construction de maisons d'habitation par les pouvoirs publics. La pénurie de logements est encore toujours très grande, surtout dans les centres industriels et urbains. On ne peut donc pas prévoir de ralentissement très marqué et prolongé dans l'industrie du bâtiment, bien qu'un recul sensible se soit manifesté au cours du 1^{er} semestre 1948. Le fait que les mesures d'encouragement des pouvoirs publics tendent vers leur déclin peut être la cause d'un certain ralentissement. Il aura un autre effet, celui de renchérir la construction de logements et d'avoir certains effets sur le coût de l'existence.

ORGANES DE L'ADIJ

Présid.: F. REUSSER, Moutier, tél. 9 40 07. O Secrét.: R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 83

Caissier : H. FARRON, Delémont, tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ: Delémont, IVa 2086

Administr. du bulletin : R. STEINER. Resp. de la rédaction : MM. REUSSER et STEINER

Publicité : Par l'administration du Bulletin — Editeur : Impr. du Démocrate S. A., Delémont

Abonnement annuel : Fr. 6.— Prix du numéro : Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source